



\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2018

## Demande de vote par correspondance Élections législatives du 14 octobre 2018

Au collège des bourgmestre et échevins de la Commune de Kehlen

Je soussigné(e),

Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

(N°, Rue, CP, Lieu)

Données facultatives (en cas de questions):

Numéro portable: \_\_\_\_\_ E-mail: \_\_\_\_\_

ai l'honneur de solliciter l'admission au vote par correspondance lors des élections législatives du 14 octobre 2018.

La demande doit parvenir, sous peine de déchéance, au collège des bourgmestre et échevins au plus tôt 12 semaines (**23 juillet 2018**) et au plus tard 25 jours (**19 septembre 2018**) (respectivement le 4 septembre 2018 si la lettre de convocation est à envoyer à l'étranger) avant le jour du scrutin. Toute personne domiciliée à l'étranger doit produire une copie de sa carte d'identité ou de son passeport en cours de validité.

**La lettre de convocation et les bulletins de vote sont à envoyer à l'adresse suivante:**

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

N.B. La lettre de convocation et les bulletins de vote seront envoyés aux électeurs au plus tard 15 jours avant le scrutin, soit jusqu'au 28.09.2018.

Je déclare sous la foi du serment que je ne suis pas déchu(e) du droit électoral ni en vertu de l'article 52 de la Constitution, ni en vertu de l'article 6 de la loi électorale.

\_\_\_\_\_  
Signature